



Bagnolet le 16 janvier 2017

## COMITE DIRECTEUR – 14 janvier 2017

(10h00 à 17h00)

**HOTEL IBIS (Gare de Lyon)  
31, bis boulevard Diderot  
75012 PARIS**

Présents : Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Christian **ROBERT**, Erick **ROMEAS**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**, Jean-Luc **GUETROT**, Angélique **PITOT**, Alain **ARGENTIN**, Anissa **BENADDA**, Bruno **Briand**, Elisabeth **CONFORTINI**, Régis **DUBOIS**, Serge **GUILHOU**, Brice **HOARAU**, Nahima **KORCHID**, Nabil **MAZARI**, Achwak **NASSER**, Aurélie **RZASA**, Kouider **SABOUR**, Patrick **VIGNAU**, Haykail **ZAIER**, Albert **PERNET**, DTN.

### **Absents excusés :**

Laetitia **CESTARI**, Emmanuel **DELAMPER**, Philippe **DELIAC** (Pouvoir à Patrice **SANTERO**), Hervé **COUTELAS** (pouvoir à Serge **CASTELLO**), Jean-Bernard **SAUTRON** (Pouvoir à Nadir **ALLOUACHE**)

Invités : Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Laurent **BOIS** DTN Adjoint, Pierre-Yves **ROQUEFERE**, DTN Adjoint.

Les conditions climatiques ayant retardé les transports, le Comité Directeur commence avec un peu de retard.

La réunion est ouverte à 10H35.

1

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET  
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A  
SIRET : 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z  
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75  
Site : [ffkmda.fr](http://ffkmda.fr)





## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### 1- Validation des PV du CD du 25 juin et de l'AGE du 17 décembre 2016

Les PV sont rapidement relus :

- PV du Comité Directeur du 25 juin 2016.

Certains nouveaux membres du Comité Directeur qui n'étaient pas encore en poste le 25 juin ont souhaité voter contre (1 voix) ou s'abstenir (2 voix).

Voté à la majorité

- PV AGE 17 décembre 2016

Voté à l'unanimité.

### 2- Constitution des Commissions

Un tableau présentant la constitution des commissions est présenté (cf-annexe 1) :

#### Commissions Sportives :

Nahima Khorchid remarque que les femmes ne sont pas nombreuses dans les commissions sportives, Elisabeth Confortini se propose pour intégrer la Commission kick.

#### AFLD :

Le Comité Directeur est informé des problèmes liés au traitement des dossiers des sportifs soupçonnés de dopage et au fonctionnement particulier de cette commission qui est statutaire mais également légale.

Le nouveau règlement disciplinaire impose une nouvelle commission laquelle doit être validée par l'AFLD.

Sans cette validation la commission ne peut prendre aucune décision.

Patrice SANTERO explique la présence de Karim GHADJJI qui est sous le coup d'une sanction et qui a été choisi, justement pour son expérience. Le CD s'interroge quant au bien-fondé de cette nomination. L'AFLD en décidera en dernier ressort.

#### Commission Féminine :

Angélique PITIOT, élue en charge de la commission indique que celle-ci va accueillir de nouveaux membres.

Pierre-Yves ROQUEFERE invite la commission à assister au stage de l'Equipe de France féminine qui se réunira prochainement.

Laurent Bois insiste sur la présence féminine dans les instances régionales et locales qui doit se généraliser : les Comités directeur de chaque ligue, les Présidents de ligues doivent faciliter la place des femmes.

Commission de discipline. Les statuts de ligue doivent intégrer les changements imposés par le Code du Sport et notamment le fait qu'elle doit être constituée avec des membres extérieurs au Comité Directeur.

Les Commissions des Jeunes et des Grades sont à constituer ou à étoffer, Alain ARGENTIN, Elu en charge de la Commission des Grades reçoit des candidatures.

Voté à l'unanimité

### 3- Avancement du projet des fusions de ligues

En vertu de l'article 3.3 des statuts,



Laurent BOIS et Patrice SANTERO sont nommés pour organiser les fusions des ligues avant le 31 mars  
2 dates sont arrêtées

les 25, ou 26 février : Grand EST

les 11 ou 12 mars : Hauts de France

Emmanuel DELAMPER, Président de la ligue de Bourgogne – Franche-Comté, a d'ores et déjà arrêté la date du jeudi 3 mars pour réunir une assemblée générale qui complètera son Comité Directeur qui ne comptait pas assez de membres au regard des statuts.

Voté à l'unanimité

#### **4- Mise en œuvre du dispositif des grades en région et national / nomination des hauts gradés de la commission nationale / process équivalences**

Après quelques échanges sur la formalisation des niveaux (dans le nouveau dispositif, les couleurs prennent la place des degrés à partir de ceinture noire), la mise en œuvre proposée au Comité Directeur est validée.

L'Elu en charge de la Commission des grades, Monsieur Alain Argentin, va constituer le collège des hauts gradés pour compléter la commission.

- Les demandes d'équivalence vont dès à présent commencer à être traitées.
- Concernant le calendrier de passage de grades, les ligues, doivent programmer, une première session à partir du mois d'avril et en tout état de cause avant la fin de saison.
- Au niveau national, une session pour les grades supérieurs doit être programmée avant la fin de saison. Une réflexion est menée sur un regroupement des responsables nationaux et régionaux des grades, pour harmonisation et bilan intermédiaire (mois de juillet).
- Les supports (diplômes, ceintures, écussons et prajeets) sont en cours de réalisation et seront disponibles à la vente dans les meilleurs délais sur la e-boutique FFKMDA.
- Les grades de Muaythaï ne peuvent être attribués par équivalence aux grades de Bando.

Un débat est ensuite entamé sur la pertinence de maintenir le Bando comme discipline assimilée au sein de la commission du Muaythaï. Le chauss'fight fait l'objet des mêmes interrogations. Ces disciplines pourraient être placées, au sein de la commission « Disciplines associées » lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Voté à l'unanimité

#### **5- Validation du programme des Equipes de France**

Pierre-Yves ROQUEFERE, DTN Adjoint en charge des équipes de France, présente le bilan financier de la saison écoulée. Il est supérieur au prévisionnel du fait d'actions non programmées et de l'intégration au bilan des frais de communication, d'arbitrage, de déplacements des Elus.

Il explique la planification pour la saison en fonction des échéances, la préparation des athlètes en dehors des stages et regroupements grâce au logiciel de suivi des athlètes, le budget prévisionnel.

Voté à l'unanimité



## 6- Budget prévisionnel 2017 (à faire voter en AG)

Le budget prévisionnel suscite quelques commentaires et notamment Brice HOARAU note la faible importance de la Convention d'objectif (200 000 euros), au regard du budget total 2 100 000 euros et des contraintes qu'elle impose à la fédération.

Albert PERNET, explique que cette relativement faible participation est liée au jeune âge de la Fédération dans le paysage du sport français.

Il est précisé au Comité Directeur que les salaires des cadres techniques ne rentrent pas dans le calcul de la CO.

## 7- Règlement disciplinaire

Le nouveau règlement disciplinaire de la FFKMDA obéissant au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées modifié par décret du 1<sup>er</sup> août 2016 a été adressé pour validation à la mission juridique du Ministère. N'ayant pas encore eu de retour du Ministère, le Comité Directeur ne peut statuer sur ce point et poursuit l'ordre du jour.

## 8- Règlement financier (à faire voter en AG)

Le règlement financier est le seul règlement qui doit impérativement être voté en Assemblée Générale (comme les Statuts et les RI). Pour plus de flexibilité, il est proposé au CD de diviser le RF en 2 parties : l'une constituée du texte, l'autre des annexes regroupant le montant des vacances, prestations et modalités de remboursements.

La première partie verra ses modifications validées en AG et les annexes qui peuvent changer plus fréquemment en CD.

Voté à l'unanimité.

## 9- Procédures des manifestations publiques de Sports de combat (annexe 2)

Le DTN présente 2 fiches élaborées pour résumer et vulgariser les nouvelles procédures obligatoires à mettre en place pour organiser une manifestation publique de sport de combat.

- La 1<sup>re</sup> fiche est à destination des clubs, structures privées, promoteurs, comités départementaux régulièrement affiliés à la FFKMDA et dont les démarches sont globalement simplifiées (plus de déclaration en préfecture pour les disciplines délégataires)
- La 2<sup>e</sup> fiche est à destination des ligues FFKMDA qui doivent maintenant déclarer toutes les manifestations organisées par la ligue (championnats de ligue, coupes de ligue, coupes de Noël, open de ligue, etc.) et transmettre à la FFKMDA un calendrier de ligue en début de saison ainsi que ses mises à jour au fur et à mesure des modifications.

Ce point d'information ne donne pas lieu à vote.

## 10- Règlement Sportifs (modifications)

Le Comité Directeur est sollicité pour prendre deux décisions concernant l'évolution des règlements sportifs :

- Accès au plein contact pour les cadets 2<sup>e</sup> année.

Le CD avait été interrogé sur ce point lors de précédente séance de juin 2016. Il avait décidé de prendre l'avis de la Commission médicale.

Celle-ci, après s'être documentée donne au CD l'assurance de pouvoir en valider le principe ;



Les cadets 2<sup>e</sup> année auront donc, dès la prochaine rentrée sportive, la possibilité de boxer en plein contact ou en assaut (le choix de l'une ou l'autre option étant obligatoire pour toute la saison). Une autorisation parentale sera obligatoire.

4 votes contre  
Voté à la majorité.

- Valorisation des sportifs portant un coup décisif en Kick Boxing – combat (K1 rules, Low Kick, Full contact).

Le combattant portant un coup qui entraîne l'interruption de la reprise pendant le compte de l'arbitre, n'est actuellement pas valorisé. Il est proposé de lui attribuer 3 points (1 point par juge).

Voté à l'unanimité

### **11- Comités Départementaux : quelle existence/reconnaissance statutaire au niveau des ligues et de la fédération / quelle relations-obligations / animation compétitive**

Le Secrétaire Général, Jean-Luc GUETROT, présente un powerpoint démontrant tous les avantages de l'implantation des Comités Départementaux dans les ligues. Les nouvelles ligues fusionnées couvrent des superficies souvent très vastes. Les Comités départementaux sont une alternative pour mailler le territoire et assurer de la proximité. Cette strate supplémentaire offre en outre d'énormes possibilités de captation de subventions.

Une réflexion doit être menée et un cadre posé en fonction de la taille de la région et des nécessités locales.

### **12- Projet fédéral (annexe 3)**

Un questionnaire proposant 13 actions de développement dans 4 axes majeurs, est distribué aux membres du Comité Directeur afin qu'ils priorisent les objectifs pour l'olympiade que la FFKMDA doit se fixer.

Les résultats serviront de base à la mise en oeuvre du projet fédéral 2017-2020.

### **13- labellisation des clubs**

Il s'agit d'un point d'information donné par Laurent BOIS qui a piloté le projet.

Cette première campagne de labellisation des clubs a vu 66 clubs entamer une démarche de labellisation. 34 clubs sont allés au bout de la démarche, 22 clubs ont obtenu un label.

Le Phenix Muay Thai (PACA) obtient le label 5 étoiles – spécificité « Formateur »

2 clubs obtiennent le label 4 étoiles

7 clubs sont labellisés 3 étoiles

12 clubs sont labellisés 2 étoiles.

### **14 - Questions diverses**

Nabil MAZARI a interrogé le Comité Directeur sur 3 questions :

**« La nomination du Superviseur lors de Galas doit se faire en concertation avec le Président de Ligue ».**



Le Comité Directeur s'est positionné en séance du 26 juin et a décidé que les Présidents de ligue ne devaient plus désigner les superviseurs suite à de nombreux problèmes de favoritisme notamment. La FFKMDA a réclamé aux ligues des listings de tous les superviseurs et désignent depuis lors sur la base des informations transmises.

Les Présidents de ligue conservent leur rôle consultatif.

**« Concertation avec le président de ligue pour l'avis pour les galas »**

C'est déjà le cas. Les présidents sont toujours consultés lors de l'organisation des galas dans leur ligue.

**« Rétrocession des taxes fédérales à hauteur de 50% pour les galas »**

Le Président Nadir ALLOUACHE rappelle que 2 personnes travaillent à plein temps sur l'organisation des galas. C'est un dossier crucial aujourd'hui encore plus, avec l'évolution de la législation sur l'organisation des manifestations publiques des sports de combat. Les ligues n'ont qu'un rôle consultatif et n'interviennent pas dans l'instruction des dossiers. Cette requête n'est donc absolument pas justifiée.

La dernière question à l'ordre du jour est évoquée par le bureau exécutif et concerne l'organisation « le Glory » qui a envoyé une demande d'autorisation pour un gala devant se dérouler le 18 mars, à l'ACCOR Hôtels Aréna notamment à une semaine seulement du « Victory », ce dernier ayant déposé sa demande fin novembre.

Le Comité Directeur exprime son inquiétude sur cette organisation qui est une grosse machine qui peut mettre en difficultés les partenaires de longue date de la fédération

La date du 18 mars fixée unilatéralement par le Glory s'avérant inopportune au regard d'autres manifestations de même type inscrites au calendrier traditionnel de la FFKMDA, le Comité Directeur exprime le souhait que la date initialement prévue pour ce 35<sup>e</sup> événement soit modifiée dans l'intérêt même des différents promoteurs concernés ainsi que des combattants engagés. Plus généralement et de manière à gérer efficacement l'ensemble des manifestations soumises à l'autorisation de la FFKMDA, il est par ailleurs demandé au Glory Organisation de transmettre le calendrier prévisionnel de ses propres organisations au début de la saison sportive dans l'intérêt de la bonne administration de l'ensemble des manifestations publiques de boxe pieds-poings sur le territoire national."

A 17 heures, la séance du Comité Directeur est levée.